



Municipalité de Sainte-Béatrix

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (QC) J0K 1Y0
Téléphone : (450) 883-2245 Télécopieur : (450) 883-1772

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

A V I S P U B L I C

RÈGLEMENT # 493-2010

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 14 février 2011, le Conseil a adopté le Règlement numéro 493-2010, modifiant le règlement de zonage numéro 329-97 et ses amendements concernant les droits acquis.

Le Règlement numéro 493-2010 entre en vigueur le 3 mai 2011, date de publication du présent avis.

Ce Règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-BÉATRIX CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE ONZE (03.05.2011).

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Règlement 493-2010)

Je, soussigné, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix et résidant à Sainte-Béatrix, certifie solennellement que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant en trois (3) copies aux endroits désignés par le Conseil le troisième jour du mois de mai deux mille onze (03.05.2011)

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINTE-BÉATRIX, CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE ONZE (03.05.2011).

Patricia Labby
Directrice générale et secrétaire-trésorière